

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEOUX

**Délibération 2024/29**

**Portant sur la Décision Modificative au budget Assainissement DM2024/01**

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 10	- Exprimés : 9
- Présents : 8	- Pour : 9
- Représentés : 0	- Contre : 0
- Votants : 9	- Abstention : 0

Date de la convocation : 19/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le vingt-six du mois de septembre, à 19h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la commune, sous la présidence de Pascal Mérigot

Présents : CHAZAL Michel, FOURNET Denis, MERIGOT Pascal, MUNNÉ Sylvie, LANNEAU Guy, VAISSET Frédéric, MILLET Sandra, MERIGOT Sylvie

Absents : -

Excusés : Fonty Eric

Pouvoirs : MOREIRA CARNEIRO Emilie à MUNNE Sylvie

Secrétaire de Séance : MILLET Sandra

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire explique qu'afin de régulariser les centimes de TVA du budget assainissement, il convient d'ouvrir des crédits au chapitre 65, compte 6588 à hauteur de 100€. Le tableau suivant résume les mouvements de compte :

Compte	Intitulé	DM vote
61523	Réseaux	-100
6588	Autres charges diverses de gestion courantes	100

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie Conforme

Pour le Maire, le premier adjoint  
Guy LANNEAU

